



## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 28 CONCERNANT MERCIALYS**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **MERCIALYS**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 27 AVRIL 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

#### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,2% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 27 : Attribution d'actions gratuites**

## **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1 % du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4-2**

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*



## GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de MERCIALYS

Le conseil d'administration de MERCIALYS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 77,8% de membres libre d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Eric Le Gentil	Président Ancien PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	14	2025	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Vincent Ravat		Non libre d'intérêts	100%	M	49	FR	1	2024	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Maël Aoustin		Libre d'intérêts	Nouveau	M	42	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Stéphanie Bensimon		Libre d'intérêts	100%	F	46	FR	5	2025	0	1	P		
	Victoire Boissier		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	7	2024	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Louis Constanza		Libre d'intérêts	100	M	62	FR	1	2024	0	1			
	Elisabeth Cunin-Diéterlé		Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	11	2025	0	1		M	M
	Dominique Dudan-Deloche de Noyelle		Libre d'intérêts	100%	F	69	FR	5	2024	0	3		P	P
	Pascale Roque		Libre d'intérêts	88%	F	62	FR	5	2025	0	1	M		

### 2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

